

Communiqué de presse

AMOÉBA ANNONCE LA MISE À DISPOSITION DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2023

Chassieu (France), le 29 avril 2024 – 17h45 - AMOÉBA (FR0011051598 - ALMIB), biotech industrielle spécialisée dans le traitement du risque microbiologique, développant un agent de biocontrôle pour le traitement des plantes en agriculture et un ingrédient cosmétique anti-âge, annonce avoir déposé son Document d'Enregistrement Universel 2023 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 avril 2024 sous le numéro D.24-0352.

Le Document d'Enregistrement Universel 2023, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023, comporte notamment :

- Le rapport financier annuel 2023 constitué des comptes consolidés, des comptes annuels, du rapport de gestion et des rapports des commissaires aux comptes y afférents ;
- Le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Ce document est mis à disposition sur le site internet de la société à l'adresse www.amoebanature.com dans la rubrique « Investisseurs/Information financière/Document de référence ». Des exemplaires imprimés sont également disponibles au siège de la société : 38, avenue des frères Montgolfier, 69680 Chassieu, France.



À propos d'AMOÉBA

Créée en 2010, Amoéba est une biotech basée à Chassieu (Lyon, France) qui a pour ambition de devenir un acteur majeur du traitement du risque microbiologique dans les secteurs de la protection des plantes et de la santé.

Basée sur les propriétés naturelles d'un micro-organisme unique au Monde, nos solutions biologiques constituent une alternative viable aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché mondial du biocontrôle pour la protection des plantes et sur le marché de la cosmétique. La commercialisation des produits phytosanitaires étant sujette à l'obtention des autorisations réglementaires locales, la Société a mené les démarches réglementaires nécessaires et a obtenu en 2022 l'approbation de sa substance active aux USA ainsi que la recommandation d'approbation en Europe émise par l'autorité Autrichienne. Concernant l'application cosmétique, cette dernière ne nécessite pas d'approbation préalable d'une autorité compétente en Europe et aux Etats-Unis, la personne responsable de la mise sur le marché du produit cosmétique formulé doit procéder à une autoévaluation de sa sécurité.

Amoéba est une société cotée sur Euronext Growth. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com.

Contacts :

Amoéba

Jean-François DOUCET
Directeur Général

☎ 04 26 69 16 00

✉ jf.doucet@amoeba-nature.com

Calyptus

Relations investisseurs & Presse

Nicolas HELIN / Mathieu CALLEUX

☎ 01 53 65 37 90 / 91

✉ amoeba@calyptus.net